

### Article 31 du Règlement

Contrairement à son image de costume trois pièces, le secteur des banques, de la fiducie et des prêts du Canada est dans le pétrin. Coût de l'opération de sauvetage: 1.2 milliard de dollars des finances publiques.

Monsieur le Président, je pense qu'Arthur Johnson a sous-estimé le coût, parce qu'il n'a pas inclus les montants que la Société d'assurance-dépôt du Canada va devoir verser. Je crois savoir qu'elle devra verser 1.5 milliard de dollars, et qu'elle a plus de 1 milliard de dollars de biens qu'elle a repris à la suite de l'effondrement de la compagnie de fiducie Rosenberg. Cet argent que la Société d'assurance-dépôt va verser, c'est celui des primes versées par les banques, mais ne nous faisons pas d'illusions, les primes versées par les banques sont devenues l'un des postes des frais de fonctionnement des banques, et ce sont les clients des banques, les Canadiens qui vont les payer: donc nous parlons de milliards de dollars des finances publiques.

Je soutiens donc, monsieur le Président, qu'effectivement c'est l'ancien gouvernement libéral qui a semé les problèmes en se montrant incapable de mettre en place le genre de loi et le genre de système de régie et de contrôle qui auraient permis d'éviter ces problèmes, mais que l'actuel gouvernement a eu suffisamment de temps pour comprendre la situation et éviter à la Norbanque d'en arriver à sa situation actuelle.

Mes collègues m'ont invité à rejoindre les rangs du comité des finances en mai et en juin derniers, quand nous nous penchions sur le sort de la Banque Commerciale du Canada. Le comité a tenu de nombreuses réunions. Nous avons entendu les témoignages de fonctionnaires des banques, de l'inspecteur général, du gouverneur de la Banque du Canada et des représentants de deux des plus grosses entreprises de vérification comptable de notre pays. Nous avons entendu histoire de désastre sur histoire de désastre. Nous avons entendu une histoire de fausse représentation et d'inaction à la suite d'une autre. Quand tout a été terminé, le gouvernement n'a pas admis ce qui était manifeste ni réalisé que le système ne fonctionnait pas. Il ne s'est pas aperçu que l'inspecteur général n'avait ni la compétence ni l'envie d'accomplir la tâche qu'il aurait dû accomplir, et que le gouverneur de la Banque du Canada s'était porté garant de la Banque Commerciale du Canada sans la moindre information. Malgré toutes les preuves dont il disposait, il a persisté à maintenir qu'à son avis les dirigeants de cette banque étaient encore capables de la gérer.

● (2320)

Nous avons dit à cette époque que l'inspecteur général des banques avait manqué à ses devoirs. Nous avons dit à cette époque que le gouverneur de la Banque du Canada s'était porté garant de la banque sans preuve à l'appui de sa décision. Nous n'avions pas toutes les preuves à notre disposition, et comme l'ont déjà signalé plusieurs de mes collègues, l'inspecteur général, qui travaillait, pensions-nous, pour le gouvernement et le peuple canadiens bien que son traitement lui soit versé par les banques, a refusé de nous communiquer les importants éléments de preuve nécessaires.

L'inspecteur général n'a-t-il appris les difficultés de la Banque Commerciale du Canada que quelques semaines avant que

la crise n'éclate? J'affirme que si tel est le cas, il est complètement incompetent. Environ deux ans avant que la banque ne connaisse les difficultés dont tout le monde a entendu parler, le surintendant des assurances a appris que Leonard Rosenberg, sur lequel nous savons beaucoup de choses, faisait des affaires avec la Banque Commerciale du Canada. Le surintendant s'est rendu compte que lui personnellement, ou d'autres membres de sa famille, contrôlaient non pas 10 p. 100 des parts de la banque, la limite autorisée par la Loi sur les banques, mais plus de 20 p. 100 de ces parts. Il a aussi appris que M. Rosenberg avait des tractations financières passablement originales avec le président de la Banque Commerciale du Canada de l'époque, M. Eaton.

Nous n'avons jamais su si le surintendant des assurances avait ou non contacté l'inspecteur général des banques pour le mettre au courant de ces faits. C'est à ce moment que l'inspecteur général aurait du savoir qu'il devait surveiller de très près la Banque Commerciale du Canada. Il a toutefois omis de le faire.

Il y a un autre moment où l'inspecteur général aurait entendu une sonnerie d'alarme s'il avait écouté. C'est lorsque l'organisme américain de régie qui surveille les activités bancaires a jeté un coup d'œil sur la Westland Bank qui appartenait entièrement à la Banque Commerciale du Canada. A cette époque, l'organisme américain de régie a signalé à la Westland Bank qu'elle enfreignait les règles et les règlements du secteur bancaire américain. Que s'est-il passé? Les administrateurs de la Banque Commerciale du Canada ont acheté la totalité des actions de la Westland Bank au lieu de se contenter d'une part minoritaire.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre. Je voudrais savoir quand le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) parlera de la Norbanque. Il lui reste quelques minutes. Je répugne à rappeler à l'ordre un député qui s'est écarté du sujet, surtout lorsqu'il s'agit d'un ancien. J'ose espérer que le député va parler de la Norbanque.

**M. Orlikow:** Comme je l'ai dit au début de mon discours, monsieur le Président, il ne s'agit pas uniquement de la Norbanque. Il ne s'agit malheureusement pas d'un cas isolé. C'est un exemple de plus du fait que notre système ne veille pas à éviter ce genre de catastrophe.

Je ne peux pas entrer dans les détails au sujet de la Norbanque, comme pour la Banque Commerciale du Canada parce que nous n'avons pas encore tenu d'audiences. Nous ignorons tout ce qui s'est passé à la Norbanque. Nous savons par contre certaines choses sur la Banque Commerciale du Canada. Le gouvernement aurait dû en tirer une leçon et il ne l'a pas fait. Voilà ce que j'essaie de vous faire comprendre.

L'inspecteur général n'a pas assumé ses fonctions comme il se doit. S'il n'avait pas le personnel ni les pouvoirs nécessaires—ce qui est possible—il aurait pu dire au Parlement qu'il ne pouvait pas faire son travail parce qu'il n'avait pas le personnel ni les pouvoirs nécessaires, et je ne l'aurais pas critiqué. Il ne l'a pas fait.